

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 503**14 juillet 2000****SOMMAIRE**

Almega S.A., Luxembourg pages	24105, 24107	Gieffe S.A., Luxembourg	24131
Classic Film Production S.A., Luxembourg	24107, 24110	Goblet & Lavandier Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	24112
Dartmouth S.A., Luxembourg	24110, 24112	Grand Garage Scholer, Succ. Charles Steinmetz et Fils, S.à r.l., Niederanven	24133
Duncan Luxembourg S.A., Luxembourg	24104	Greenback S.A., Luxembourg	24132
Dunsany Luxembourg S.A., Luxembourg	24113	G8, S.à r.l., Luxembourg	24133
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg	24114, 24115	Happy Pet - Zoo Center, S.à r.l., Bertrange	24126
Erda Investments S.A., Luxembourg	24115	HR Group S.A., Luxembourg	24113
E.R.I., L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Luxembourg	24136	Immo Debt S.A., Luxembourg	24132
Eurogrund S.A., Luxembourg	24105	International Oil Products S.A.	24123, 24124
Europa Park Gemeinschaften S.A., Luxembourg- Dommeldingen	24114	Invecom S.A., Luxembourg	24134
Europe 94 S.A., Luxembourg	24116	Jakobsberg Centrum, S.à r.l., Luxembourg	24134, 24136
Europrotection S.A., Luxembourg	24116	J.D. Farrods Group (Luxembourg) S.A., Luxembg	24137
Euroturk S.A., Luxembourg	24119	Kanmar S.A., Luxembourg	24132
Exxon Luxembourg International Finance 1, S.à r.l., Bertrange	24118	Königsburg Invest S.A., Luxembourg	24137
Exxon Luxembourg International Finance 2, S.à r.l., Bertrange	24118	Lëtzebuenger Wunnhaus S.A., Bridel	24140
Exxon Luxembourg International, S.à r.l., Bertrange	24118	Lueur S.A.H., Luxembourg	24138
Exxon Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	24118	Luxdi S.A., Luxembourg	24138, 24139
Fairgate S.A., Luxembourg	24119	Lux-Fermetures S.A., Ehlerange	24141, 24142
(La) Fiduciaire Magellan Luxembourg S.A., Luxem- bourg	24137	Lux Leasing S.A., Luxembourg	24139
Fiif International S.A., Luxembourg	24119	Maran International S.A.	24141
Finance for Danish Industry Invest S.A., Luxembg	24124	M. Group S.A., Luxembourg	24140
Financière Dilmun S.A., Luxembourg	24119, 24121	MKN S.A., Luxembourg	24140
Fincap S.A., Luxembourg	24122, 24123	M + M Société de Participations Financières Ltd S.A., Luxembourg	24141
Finmedia, S.à r.l., Luxembourg	24117	Mobil Luxembourg Asia, S.à r.l., Strassen	24139
Finparia S.A., Luxembourg	24124, 24125	Mobil Luxembourg Far East, S.à r.l., Strassen	24141
Fitness Balance, S.à r.l., Luxembourg	24127, 24130	Monalux S.A., Luxembourg	24118
Florella Holding S.A., Luxembourg	24126	Neuvième, S.à r.l., Luxembourg	24142
Flint Holding S.A., Luxembourg	24130	Number One Shipping S.A.	24099
Fondations de la Ville de Luxembourg, Luxembourg	24098	Oatfield S.A., Luxembourg	24143, 24144
Foodfin S.A., Luxembourg	24125, 24126	Optima Conseil S.A., Luxembourg	24144
Galux S.A.H., Luxembourg	24131, 24132	(Les) Pléiades S.A., Luxembourg	24137
Gardizoo, S.à r.l., Luxembourg	24099	(Les) Portes du Terroir, S.à r.l., Luxembourg	24138
		Prinvest Holding S.A., Luxembourg	24142
		Red Cube Luxembourg S.A., Luxembourg	24100
		RP Industries, S.à r.l., Luxembourg	24136

FONDATIONS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
A) Actif immobilisé		Don initial 1992	9.743.000,-
/	/	Don 1993	44.202.099,-
B) Actif circulant		Total:	53.945.099,-
Compte courant BCEE	316.571,-	Résultat des années antérieures	5.532.858,-
8.528 LUXCASH EURO-A-CAP	60.254.635,-	Résultat de l'exercice 1999	1.171.009,-
		Dépenses à payer	22.240,-
.....	60.671.206,-		60.671.206,-

BALANCE GENERALE

Compte	Libellé	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	Total T.V.A.
400403000	Dépenses à payer	112.403	134.642	0	22.240	0
410413000	Libéralités à recevoir	0	0	0	0	0
506001000	LUXCASH-LUF SICAV-A-CAP	59.456.762	59.456.762	0	0	0
506002000	LUXCASH EURO-A-CAP	60.856.914	502.279	60.354.635	0	0
512101000	Compte courant BCEE	639.684	323.113	316.571	0	0
512102000	Compte à terme BCEE	0	0	0	0	0
599900000	Bilan de la Fortune au 1.1.99	112.402	59.590.359	0	59.477.957	0
602250000	Fournitures de bureau	0	0	0	0	0
610615000	Charges testamentaires	0	0	0	0	0
610618000	Affectation des libéralités	10.468	0	10.468	0	0
610618003	Affect. des lib. - Mme Moris	12.480	0	12.480	0	0
610618019	Affect. des lib. - Mme Schmoetten	13.185	0	13.185	0	0
610618020	Affect. des lib. - M. Metzler J.	13.083	0	13.083	0	0
610618023	Affect. des lib. - Mme Assa Marg.	8.787	0	8.787	0	0
610618027	Affect. des lib. - Mme Lahr J.	15.000	0	15.000	0	0
610618028	Affect. des lib. - Mme Thewes Mar	48.000	0	48.000	0	0
610618030	Affect. des lib. - Mme Kirsch Th.	48.000	0	48.000	0	0
610618021	Affect. des lib. - M. Petit Fr.	11.520	0	11.520	0	0
610618034	Affect. des lib. - Mme Decker M.	3.840	0	3.840	0	0
610618035	Affect. des lib. - M. Graas Jos	30.720	0	30.720	0	0
610618039	Affect. des lib. - Mme Stein Irma	10.344	0	10.344	0	0
620622000	Honoraires	0	0	0	0	0
627100000	Frais d'achat/vente s/titres	0	0	0	0	0
628000000	Frais de banque	400	0	400	0	0
630640000	Frais de publication	7.124	0	7.124	0	0
630001000	Intérêts déb. compte-courant	0	0	0	0	0
763001000	Intérêts créd. compte-courant	0	1.648	0	1.648	0
763002000	Intérêts de compte à terme	0	0	0	0	0
764000000	Gains sur titres	0	1.402.312	0	1.402.312	0
771771300	Recettes de dons et de legs	0	0	0	0	0
Totaux balance générale		121.411.115	121.411.115	60.904.157	60.904.157	0

COMPTES DE BILAN

Compte	Libellé	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	Total T.V.A.
400403000	Dépenses à payer	112.402	134.642	0	22.240	0
410413000	Libéralités à recevoir	0	0	0	0	0
506001000	LUXCASH-LUF SICAV-A-CAP	59.456.762	59.456.762	0	0	0
506002000	LUXCASH EURO-A-CAP	60.856.914	502.279	60.354.635	0	0
512101000	Compte courant BCEE	639.684	323.113	316.571	0	0
512102000	Compte à terme BCEE	0	0	0	0	0
599900000	Bilan de la fortune au 1.1.99	112.402	59.590.359	0	59.477.957	0
Totaux comptes de bilan		121.178.164	120.007.155	60.671.206	59.500.197	0
Solde du bilan		1.171.009				

COMPTE D'EXPLOITATION

Compte	Libellé	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	Total T.V.A.
602250000	Fournitures de bureau	0	0	0	0	0
610615000	Charges testamentaires	0	0	0	0	0
610618000	Affectation des libéralités	10.468	0	10.468	0	0
610618003	Affect. des lib. - Mme Moris	12.480	0	12.480	0	0
610618019	Affect. des lib. - Mme Schmoetten	13.185	0	13.185	0	0
610618020	Affect. des lib. - M. Metzler J.	13.083	0	13.083	0	0
610618023	Affect. des lib. - Mme Assa Marg.	8.787	0	8.787	0	0
610618027	Affect. des lib. - Mme Lahr J.	15.000	0	15.000	0	0
610618028	Affect. des lib. - Mme Thewes Mar	48.000	0	48.000	0	0
610618030	Affect. des lib. - Mme Kirsch Th.	48.000	0	48.000	0	0
610618021	Affect. des lib. - M. Petit Fr.	11.520	0	11.520	0	0
610618034	Affect. des lib. - Mme Decker M.	3.840	0	3.840	0	0
610618035	Affect. des lib. - M. Graas Jos	30.720	0	30.720	0	0
610618039	Affect. des lib. - Mme Stein Irma	10.344	0	10.344	0	0
620622000	Honoraires	0	0	0	0	0
627100000	Frais d'achat/vente s/titres	0	0	0	0	0
628000000	Frais de banque	400	0	400	0	0
630640000	Frais de publication	7.124	0	7.124	0	0
630001000	Intérêts déb. compte-courant	0	0	0	0	0
763001000	Intérêts créd. compte-courant	0	1.648	0	1.648	0
763002000	Intérêts de compte à terme	0	0	0	0	0
764000000	Gains sur titres	0	1.402.312	0	1.402.312	0
771771300	Recettes de dons et de legs	0	0	0	0	0
Totaux balance générale		232.951	1.403.960	232.951	1.403.960	0
Solde de profits et pertes		- 1.171.009				

Compte no: 599900000 / BILAN DE LA FORTUNE AU 1^{er} JANVIER 1999

Jal	Date	Pièce	Compte	Débit	Crédit	Balance	Code/ Mont. TVA	C-part anal.	Libelle
OD	99/01/01	Transf	599900000	112.402	0	112.402	0	400403000	Dépenses à payer
OD	99/01/01	Transf	599900000	0	59.456.762	-59.456.762	0	506001000	LUXCASH-LUF SICAV-A
OD	99/01/01	Transf	599900000	0	133.597	-133.597	0	512101000	Compte courant BCEE
Débit: 112402				Crédit: 59.590.359		Balance: -59.477.957			

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19075/000/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2000.

NUMBER ONE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. dénonce d'un commun accord le siège social de la société NUMBER ONE SHIPPING S.A. avec effet immédiat.

En conséquence, LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. ne sera désormais plus habilitée à gérer la société NUMBER ONE SHIPPING S.A., ni à réceptionner le courrier en son nom et pour son compte à partir de cette date.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

R. Van Herck
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34730/00/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2000.

GARDIZOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 38.273.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour GARDIZOO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(19186/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

RED CUBE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxemburg, 8,rue Dicks.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Andre Joseph Schwachtgen, Notar im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Die Gesellschaft REDCUBE MANAGEMENT AG, mit Gesellschaftssitz in CH-6300 Zug, Grafenauweg, 6, eingetragen im Handelsregisteramt des Kantons Zug unter der Registernummer CH-170.3.023.224.2, hier vertreten durch Herrn Pierre Schleimer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Zürich, am 17. März 2000, hier selbst vertreten durch Herrn Jean-Luc Fisch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Substitutionsvollmacht gegeben in Luxemburg, am 27. März 2000;
- 2) Die Gesellschaft Pinpaid.com AG, mit Gesellschaftssitz in CH-6300 Zug, Grafenauweg, 6, eingetragen im Handelsregisteramt des Kantons Zug unter der Registernummer CH-170.3.023.499-3, hier vertreten durch Herrn Pierre Schleimer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Zürich, am 17. März 2000, hier selbst vertreten durch Herrn Jean-Luc Fisch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Substitutionsvollmacht gegeben in Luxemburg, am 27. März 2000.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

1. Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung RED CUBE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind sämtliche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen welche direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen mit der Gründung, Kontrolle, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von jeglichen luxemburgischen, europäischen oder ausländischen Unternehmen und Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluß des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

II. Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig luxemburgischen Franken (1.250,- LUF) pro Aktie.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluß der Generalversammlung der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Art. 6. Im Falle einer Kapitalerhöhung steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheit nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.

Art. 7. Alle Aktien haben gleiche Rechte.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien.

Sind die Aktien der Gesellschaft Namensaktien, so kann anstelle von Urkunden über einzelne Aktien auch Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Zahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird. Die Umwandlung von Namens- in Inhaberaktien ist ausgeschlossen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbraucher und einem Eigentümer oder zwischen einem Bankgläubiger und seinem Schuldner.

Die gegebenenfalls nicht eingezahlten Summen betreffend die ausgegebenen Aktien können zu jeder Zeit und nach Gutdünken des Verwaltungsrats zur Einzahlung aufgerufen werden. Jeglicher Zahlungsverzug in diesem Zusammenhang führt zu der Zahlung von Verzugszinsen in Höhe von 10 Prozent p.a. zugunsten der Gesellschaft.

III. Verwaltung und Aufsicht

Art. 8. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsplatzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Durch die gemeinsame Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Stellvertreter.

Der Vorsitzende erläßt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, außerdem auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder e-mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt mindestens zwei Mitglieder sind bei der Sitzung anwesend.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlußfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ist die Beschlussfähigkeit aufgrund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefaßt. Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können im Dringlichkeitsfall Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefaßt werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlußfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder e-mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind unbeschadet des vorstehenden Absatzes durch Protokolle zu beurkunden, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß. Sie kann durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

Art. 11. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muß es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, daß einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Art. 12. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar betraut, der nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht. Die Generalversammlung bestellt den Kommissar und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung kann den Kommissar jederzeit abberufen. Der Kommissar kann wiedergewählt werden.

IV. Generalversammlungen

Art. 13. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers;
- d) Beschluß über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Änderung der Satzung;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am ersten des Monats Juni um 11.00 Uhr statt. Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft, und zwar in deren Geschäftsräumen oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 15. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage.

Sie muß innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Kommissar hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und verzichten auf das Einberufungsverfahren, so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Art. 16. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Schriftführer und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlußfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Anteile genehmigt.

Änderungen an der Satzung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

V. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Jedes Jahr, zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat stellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen auf.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet und Vorschläge unterbreitet.

Art. 19. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchen Gründe sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrat durchgeführt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2001 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Erschienenen haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft REDCUBE MANAGEMENT AG, vorgenannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2. Die Gesellschaft Pinpaid.com AG, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1.000

Die gezeichneten Aktien wurden voll und in bar eingezahlt. Somit steht der Betrag von von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung der Gesellschaft, worüber dem unterzeichneten Notar Nachweis erbracht wurde.

Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, daß die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ungefähr sechzigtausend (60.000,-) luxemburgische Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann treten die Erschienenen, vertreten wie oben angeführt, zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkennen, und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt. Werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt bis zum Ende der folgenden ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2001 stattfinden wird:

- Herr Niklaus Zenger, Unternehmer, wohnhaft in CH-8044 Gockhausen, Spirackerstraße, 26;
- Herr Markus Müller, lic.oec. HSG, wohnhaft in CH-6300 Zug, Bahnhofstraße, 11;
- Frau Uta Ulrich, Magister iuris, wohnhaft in CH-8083 Zürich, Seestrasse, 501.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere der jetzigen Mitglieder des Verwaltungsrat zu übertragen.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf einen und die Dauer des Mandates bis zum Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001 festgelegt:

Zum Kommissar wird die Firma PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in Luxemburg, ernannt.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-L. Fisch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 50, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19090/230/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

DUNCAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 21.024.

Constituée originairement sous la dénomination de STORA KOPPARBERG REINSURANCE S.A. suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 377 du 29 décembre 1983, la dénomination a été changée en STORA REINSURANCE S.A. suivant acte reçu par le même notaire Schwachtgen en date du 15 octobre 1985, publié au Mémorial numéro 366 du 11 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C page 3285 de l'année 1998.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 mars 2000, que:

A été acceptée la démission en tant qu'administrateur de DUSTAN GLOBAL INC., P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, décharge de sa gestion lui en a été donnée.

A été nommée au poste d'administrateur pour un terme de six ans, Madame Yacem Emilia Carmen, domiciliée à Agrelo 3625 (2do.«A»), Buenos Aires, Argentine, le conseil se composant dorénavant de la manière suivante:

1. DUNSANY LUXEMBOURG S.A., 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
2. COLNEY ENTERPRISES, P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son directeur unique Madame Yacem Emilia Carmen,
3. Madame Yacem Emilia Carmen, domiciliée à Agrelo 3625 (2do.«A»), Buenos Aires, Argentine.

A été acceptée la démission du réviseur et commissaire aux comptes, la S.R.E., SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH et la nomination de Monsieur Clar Americo, domicilié à Colombes 556 (Dto 2), Buenos Aires, Argentine, comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19141/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

DUNCAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 21.024.

Constituée originairement sous la dénomination de STORA KOPPARBERG REINSURANCE S.A. suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 377 du 29 décembre 1983, la dénomination a été changée en STORA REINSURANCE S.A. suivant acte reçu par le même notaire Schwachtgen en date du 15 octobre 1985, publié au Mémorial numéro 366 du 11 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C page 3285 de l'année 1998.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, tenue en date du 16 mars 2000, que:

Le conseil nomme Madame Yacem Emilia Carmen comme présidente à partir de ce jour.

Le conseil nomme, à partir de ce jour, délégué du conseil Monsieur Juan Carlos Nadur, domicilié à Ginebra 4047, Buenos Aires, Argentine avec les pouvoirs suivants: «le délégué jouira d'un pouvoir d'administration et de disposition, sans limitation quant à la nature des actes, jusqu'à un montant de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois ou son équivalent par acte ou opération. Vis-à-vis de tout tiers, personne physique ou morale, de droit privé ou public, nationale ou étrangère, la société sera valablement représentée et engagée, en toutes circonstances et sous réserve de la limitation ci-dessus mentionnée, par la signature du délégué sans qu'il ne doive exhiber une décision préalable ou ratification quelconque du conseil. Il pourra, à titre exemplatif, introduire toute déclaration ou signer tout document auprès de toute administration; signer tout contrat avec toute compagnie d'assurance; ouvrir, gérer et clôturer tout type de compte en banque existant ou à ouvrir; engager du personnel; prendre en location ou acheter des immeubles destinés à l'installation du siège social; emprunter; agir en justice. En outre, il pourra représenter, sans limitation de sommes aucune, la société à toute assemblée générale ou tout conseil ou toute association dans lesquels la société aurait à siéger».

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19142/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROGRUND, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19151/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROGRUND, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19152/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROGRUND, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19153/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

ALMEGA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of ALMEGA S.A., R.C. N° 71.544, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 1, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 875 of November 20, 1999.

The meeting begins at four p.m., Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of ten (10.-) euros each, representing the total capital of thirty-five thousand (35,000.-) euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the objects clause of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The Company's object is the entering into financial and commercial operations.

Furthermore the Company may carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which directly or indirectly relate to the object or which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

The Company may take participations, in any form, in Luxembourg or foreign companies, when these companies have a similar object or when such a participation may further the object of the Company.

The Company may execute these activities in Luxembourg or abroad. Furthermore, The Company may create in Luxembourg and abroad branches or offices.»

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The objects of the Company are changed and consequently Article 3 of the Articles of Incorporation is amended to henceforth read as follows:

«**Art. 3. Objects.** The Company's object is the entering into financial and commercial operations.

Furthermore the Company may carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which directly or indirectly relate to the object or which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

The Company may take participations, in any form, in Luxembourg or foreign companies, when these companies have a similar object or when such a participation may further the object of the Company.

The Company may execute these activities in Luxembourg or abroad. Furthermore. The Company may create in Luxembourg and abroad branches or offices.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de ALMEGA S.A., R.C. N° 71.544, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 875 du 20 novembre 1999.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet des opérations financières et commerciales.

Par ailleurs la Société peut exercer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pourvu que ces sociétés aient un objet similaire ou qu'une telle participation puisse favoriser l'objet de la Société.

La Société peut exécuter ces activités tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Par ailleurs la Société peut créer des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'objet social de la Société est changé et en conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet des opérations financières et commerciales.

Par ailleurs la Société peut exercer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pourvu que ces sociétés aient un objet similaire ou qu'une telle participation puisse favoriser l'objet de la Société.

La Société peut exécuter ces activités tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Par ailleurs la Société peut créer des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19096/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

ALMEGA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.544.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 333 du 27 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19097/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 37.187.

L'an deux mille, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.187, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du 6 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 445 du 26 novembre 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 27 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 363 du 25 août 1992 (acte contenant entre autre changement de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée en celle d'une société anonyme avec refonte complète des statuts);

- du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 296 du 30 avril 1998 et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune autre modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Colette Arend, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Approbation des rapports du conseil d'administration, du commissaire aux comptes, du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

2. - Report du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 1999 d'un montant de LUF 1.836.058,- au compte de report à nouveau qui passe ainsi d'un montant initial de LUF 1.186.873,- à celui de LUF 3.022.931,-.

3. - Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société actuellement en fonction et acceptation de leur démission respective.

4. - Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs à compter de l'exercice 2000 et fixation de la durée de leur mandat à trois (3) ans:

a) Monsieur Gilles Gérard Thellier, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Silvio Muraglia, directeur de sociétés, demeurant à Los Angeles, Etat de Californie (Etats-Unis d'Amérique);

c) Monsieur Cornelio Memola, directeur de sociétés, demeurant à Schieren (Luxembourg).

5. - Nomination de Monsieur Gilles Gérard Thellier, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société et détermination de ses pouvoirs.

6. - Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes à compter de l'exercice 2000 et fixation de la durée de son mandat à trois (3) ans:

La société civile FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

7. - Augmentation du capital social souscrit à concurrence de LUF 21.250.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à celui de LUF 22.500.000,-, par la création et l'émission de 21.250 actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de LUF 1.000,-, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

8. - Souscription et libération des 21.250 actions nouvelles de la manière suivante:

- 1.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- par apport en numéraire d'un montant de LUF 1.250.000,- à prélever sur le compte de résultat reporté et à souscrire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social;

- 20.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- par incorporation au capital social souscrit d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de LUF 20.000.000,- et souscription de ces 20.000 actions nouvelles par PARAMOUNT ALLIANCE LIMITED, une société de droit britannique, ayant son siège social à MILTON KEYNES (MK 3 5AT), 21, Kipling Road (Bletchley) et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon de la prédite créance à due concurrence qu'elle possède contre la société.

9. - Modification afférente de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires entend le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes de la société sur l'exercice clôturé aux 31 décembre 1999.

Un exemplaire de chaque rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires approuve les comptes annuels au 31 décembre 1999 dont un exemplaire, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 1999 se chiffrant à un montant de cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-huit francs luxembourgeois (LUF 145.858,-) soit reporté au compte de report à nouveau, lequel compte passe ainsi d'un montant initial d'un million cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-treize francs luxembourgeois (LUF 1.186.873,-) à celui d'un million trois cent trente-deux mille sept cent trente et un francs luxembourgeois (LUF 1.332.731,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter les démissions de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de trois (3) nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs sortants, pour une durée de trois (3) ans:

1) Monsieur Gilles Thellier, directeur de sociétés, demeurant à L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

2) Monsieur Silvio Muraglia, directeur de sociétés, demeurant à 554 Norwich Drive, West-Hollywood, CA 90048 Los Angeles (Etats-Unis d'Amérique).

3) Monsieur Cornelio Memola, directeur de sociétés, demeurant à L-9134 Schieren, 3, rue des Vergers.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en conformité avec l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué de la société: Monsieur Gilles Gérard Thellier, préqualifié.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer au poste de nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire sortant, pour une durée de trois (3) ans:

la société civile FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Septième résolution

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2003.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de vingt et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 21.250.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à celui de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 22.500.000,-) par la création et l'émission de vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chaque action jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des bénéfices et dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter les souscriptions respectivement les libérations des vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) nouvelles actions de la manière suivante:

a) par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices reportés, soit un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à prélever sur le compte de résultat reporté et attribution gratuite de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, aux actionnaires existants en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne détenue.

La preuve de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 31 décembre 1999 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire de la société; ces mêmes documents viennent d'être approuvés par la présente assemblée générale.

b) le restant des vingt et un mille deux cent cinquante (21.250) actions nouvellement émises, soit vingt mille (20.000) actions ont été entièrement souscrites par la société de droit britannique PARAMOUNT ALLIANCE LIMITED, établie et ayant son siège social à MILTON KEYNES (MK3 5AT), 21 Kipling Road, (Bletchley), ici représentée par Monsieur Brendan D. Klapp, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société PARAMOUNT ALLIANCE LIMITED susdite, aux termes d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 mars 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau présents à l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite la prédite société PARAMOUNT ALLIANCE LIMITED, par son représentant susnommé, a déclaré libérer les vingt mille (20.000) actions présentement souscrites par elle, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, intégralement au moyen de l'apport à la société CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) que PARAMOUNT ALLIANCE LIMITED préqualifiée, a sur la société CLASSIC FILM PRODUCTION S.A, lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par la société civile FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Réviseurs d'Entreprises, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, lequel conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites cidessus, et sous réserve d'une augmentation préalable du capital social par incorporation de réserves ou des résultats reportés à hauteur de LUF 1.250.000,-, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport de LUF 20.000.000,- qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 10 mars 2000.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, Réviseurs d'Entreprises (Signature)»

Le susdit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Dixième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 3 des statuts de la société:

Art. 3. «Le capital social souscrit de la société est fixé à vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 22.500.000,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wolter-Schieres, C. Arend, B.D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 849, fol. 12, case 4. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(19126/239/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 37.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2000.

J.-J. Wagner.

(19127/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

CLASSIC FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.187.

Décision du conseil d'administration du 13 mars 2000

Le siège de la société est transféré à compter du 13 mars 2000 à l'adresse suivante:

47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Signature

l'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 316, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(19128/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

**DARTMOUTH S.A., Société Anonyme,
(anc. DARTMOUTH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 71.799.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of DARTMOUTH INVESTMENTS S.A., R.C. Number 71.799, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 27, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 921 of December 2, 1999.

The meeting begins at five p.m., Mr Stephen Hutchings, accountant, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Eimear Crowley, trust officer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, «maître en droit», residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

1) To change of the name of the Company to DARTMOUTH S.A.

2) To include the following paragraph in Article 2 of the «Constitution de Société»:

«The Company shall pursue the following types of activities: marketing, trading, purchase, sale, swap, and/or barter, processing, refining and commercialization of all types of hydrocarbons and refined products, and other commodities or goods, and related services; transportation by all means, including but not limited to, railway, pipelines, tanker vessels, trucks, and any other kind of transportation required to have better commercialization of hydrocarbons and refined products, and other commodities and goods; distribution of natural gas and other utilities; bunker operations in high seas and ports; all types of trade operations; any other kind of business activities not prohibited by law that the Board of Directors may decide from time to time.»

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The name of the Company is changed from DARTMOUTH INVESTMENTS S.A. to DARTMOUTH S.A.

As a consequence Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Paragraph 1.** There exists a limited corporation under the name of DARTMOUTH S.A.»

Second resolution

In Article 2 of the Articles of Incorporation there is included a new paragraph 1 having the following wording:

«Art. 2. new paragraph 1. The Company shall pursue the following types of activities: marketing, trading, purchase, sale, swap, and/or barter, processing, refining and commercialization of all types of hydrocarbons and refined products, and other commodities or goods, and related services; transportation by all means, including but not limited to, railway, pipelines, tanker vessels, trucks, and any other kind of transportation required to have better commercialization of hydrocarbons and refined products, and other commodities and goods; distribution of natural gas and other utilities; bunker operations in high seas and ports; all types of trade operations; any other kind of business activities not prohibited by law that the Board of Directors may decide from time to time.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DARTMOUTH INVESTMENTS S.A., R. C. Numéro 71.799, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 921 du 2 décembre 1999.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Stephen Hutchings, «accountant», demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Eimear Crowley, «trust officer», demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale de la Société en DARTMOUTH S.A.

2) Ajout du paragraphe suivant à l'article 2 des statuts:

«La Société poursuivra les types d'activités suivantes: l'organisation des marchés, le négoce, l'achat, la vente, l'échange, et/ou le troc, le traitement, le raffinage et la commercialisation de tous types d'hydrocarbures et produits raffinés, et autres marchandises et biens, et services connexes; le transport par tous moyens, y inclus mais non limité, par rail, pipelines, bateaux-citernes, camions, et tout autre moyen de transport nécessaire pour arriver à une meilleure commercialisation d'hydrocarbures et de produits raffinés, et autres marchandises et biens; la distribution de gaz naturel et autres utilités; les opérations de mise en soute tant en mer que dans les ports; tous types de négoce; toutes autres sortes d'activités commerciales non défendues par la loi, à la discrétion du Conseil d'Administration.»

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de DARTMOUTH INVESTMENTS S.A. en DARTMOUTH S.A.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DARTMOUTH S.A.».

Deuxième résolution

A l'article 2 des statuts il est inséré un nouvel alinéa 1^{er} ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. nouvel alinéa 1^{er}.** La Société poursuivra les types d'activités suivantes: l'organisation des marchés, le négoce, l'achat, la vente, l'échange, et/ou le troc, le traitement, le raffinage et la commercialisation de tous types d'hydrocarbures et produits raffinés, et autres marchandises et biens, et services connexes; le transport par tous moyens, y inclus mais non limité, par rail, pipelines, bateaux-citernes, camions, et tout autre moyen de transport nécessaire pour arriver à une meilleure commercialisation d'hydrocarbures et de produits raffinés, et autres marchandises et biens; la distribution de gaz naturel et autres utilités; les opérations de mise en soute tant en mer que dans les ports; tous types de négoce; toutes autres sortes d'activités commerciales non défendues par la loi, à la discrétion du Conseil d'Administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Hutchings, E. Crowley, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19134/230/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

DARTMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 71.799.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 334 du 27 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19135/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

GOBLET & LAVANDIER INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 17, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 45.502.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour GOBLET & LAVANDIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19188/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

DUNSANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 60.912.

Constituée originellement sous la dénomination de DUNSANY HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1997, publié au Mémorial C, page 34444 de l'année 1997; la dénomination a été changée en DUNSANY LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le même notaire Schwachtgen en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C, page 3211 de l'année.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 15 mars 2000, que:

A été acceptée la démission en tant qu'administrateur de DUSTAN GLOBAL INC., P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, décharge de sa gestion lui en a été donnée.

A été nommée au poste d'administrateur pour un terme de six ans, Madame Yacem Emilia Carmen, domiciliée à Agrelo 3625 (2do.«A»), Buenos Aires, Argentine, le conseil se composant dorénavant de la manière suivante:

1. DUNSANY INVESTMENTS CORPORATION, P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son directeur unique Madame Yacem Emilia Carmen.

2. COLNEY ENTERPRISES, P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son directeur unique Madame Yacem Emilia Carmen,

3. Madame Yacem Emilia Carmen, domiciliée à Agrelo 3625 (2do.«A»), Buenos Aires, Argentine.

A été acceptée la démission du réviseur et commissaire aux comptes, la S.R.E., SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH et la nomination de Monsieur Clar Americo, domicilié Colombes 556 (Dto 2), Buenos Aires, Argentina, comme commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19143/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

DUNSANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 60.912.

Constituée originellement sous la dénomination de DUNSANY HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1997, publié au Mémorial C, page 34444 de l'année 1997; la dénomination a été changée en DUNSANY LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le même notaire Schwachtgen en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C, page 3211 de l'année.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, tenue en date du 15 mars 2000, que:

Le conseil nomme Madame Yacem Emilia Carmen, comme présidente à partir de ce jour.

Le conseil nomme, à partir de ce jour, délégué du conseil Monsieur Juan Carlos Nadur, domicilié à Ginebra 4047, Buenos Aires, Argentine avec les pouvoirs suivants: «le délégué jouira d'un pouvoir d'administration et de disposition, sans limitation quant à la nature des actes, jusqu'à un montant de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois ou son équivalent par acte ou opération. Vis-à-vis de tout tiers, personne physique ou morale, de droit privé ou public, nationale ou étrangère, la société sera valablement représentée et engagée, en toutes circonstances et sous réserve de la limitation ci-dessus mentionnée, par la signature du délégué sans qu'il ne doive exhiber une décision préalable ou ratification quelconque du conseil. Il pourra, à titre exemplatif, introduire toute déclaration ou signer tout document auprès de toute administration; signer tout contrat avec toute compagnie d'assurance; ouvrir, gérer et clôturer tout type de compte en banque existant ou à ouvrir; engager du personnel; prendre en location ou acheter des immeubles destinés à l'installation du siège social; emprunter. En outre, il pourra représenter, sans limitation de sommes aucune, la société à toute assemblée générale ou tout conseil ou toute association dans lesquels la société aurait à siéger».

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19144/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

HR GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Le bilan au 30 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19195/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg-Dommeldingen.

H. R. Luxemburg B 13.544.

Auszug der Ordentlichen Generalversammlung des Verwaltungsrates vom 9. Oktober 1998

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft wurde entlastet für seine Tätigkeit bis zum 9. Oktober 1998.

In den Verwaltungsrat der Gesellschaft wurden gewählt für den Zeitraum von 3 Jahren, also bis zur Ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2000:

Frau Ute Siebert: Hausfrau, 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxemburg-Dommeldingen, folgt Unterschrift

Herr Guy Thomas: Bauunternehmer, 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxemburg-Dommeldingen, folgt Unterschrift

Herr Gilbert Poitiers: Betriebswirt, 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxemburg-Dommeldingen, folgt Unterschrift

Der Kommissar der Gesellschaft wurde entlastet, für seine Tätigkeit bis zum 9. Oktober 1998.

Zum Kommissar der Gesellschaft wurde gewählt für den Zeitraum von 3 Jahren, also bis zur Ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2000:

Herr Claude Schott: Betriebswirt, 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxemburg-Dommeldingen, folgt Unterschrift

Luxemburg-Dommeldingen, den 8. März 2000.

Für die Gesellschaft.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 535, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Auf Anfrage der Gesellschaft zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 29. März 2000.

G. Lecuit.

(19154/220/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.240.

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.240, constituée suivant acte reçu le 10 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 822 du 5 novembre 1999, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 février 2000; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 10 août 1999 et jusqu'au 5 novembre 2004 inclus, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 18 février 2000 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 575.000,- (cinq cent soixante-quinze mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à EUR 610.000,- (six cent dix mille euros), par la création et l'émission de 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, a souscrire et a libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 575.000,- (cinq cent soixante-quinze mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription, renonciation à droit préférentiel et libération (attestation bancaire).

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 610.000,- (six cent dix mille euros), représenté par 6.100 (six mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 123S, fol. 34, case 8. – Reçu 231.954 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

J. Elvinger.

(19145/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.240.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

J. Elvinger.

(19146/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

ERDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.551.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAGITTARIUS SECURITIES S.A., une société établie et ayant son siège social à P.O. Box 3174, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Catherine Dewalque, employée privée, demeurant à Gouvy (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 février 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ERDA INVESTMENTS S.A., R.C. B numéro 33.551, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 374 du 12 octobre 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 176 du 22 avril 1993.

- La société a actuellement un capital social cinq cent mille (500.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ERDA INVESTMENTS S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la société ERDA INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société ERDA INVESTMENTS S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ERDA INVESTMENTS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire quatre certificats d'actions toutes au porteur numérotés I, II, V et VI qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ERDA INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dewalque, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19147/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROPE 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour EUROPE 94 S.A.

(19155/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROPE 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.994.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2000

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Aux fins de la publication.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19156/734/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROPROTECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.740.

L'an deux mille, le vingt-quatre février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPROTECTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 446 du 19 juin 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 19 du 14 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Fassbender, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par annonces contenant l'ordre du jour faites:

- au Mémorial, Recueil C numéro 76 du 22 janvier 2000 et C numéro 129 du 8 février 2000;
- au Letzebuenger Journal du 22 janvier 2000 et du 8 février 2000, et
- au Tageblatt du 22 janvier 2000 et du 8 février 2000.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle dûment signée et arrêtée par les membres du bureau, sera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, pour être formalisée avec elles.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. - Qu'il existe actuellement 75.000 actions.

V. - Qu'il résulte de la liste de présence que 1 action est représentée.

Une première assemblée ayant le même ordre du jour tenue devant le notaire instrumentant, en date du 17 janvier 2000 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées conformément à l'article 67 alinéa 5 du texte coordonné sur les sociétés commerciales.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Fernand Sassel, réviseur d'entreprises, demeurant à Münsbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Sur ce la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fassbender, J. Claeys, F. Herkes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 123S, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2000.

G. Lecuit.

(19158/220/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FIMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.693.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour FIMEDIA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(19168/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FIMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.693.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour FIMEDIA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(19169/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EXXON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.559.

Extract of the minutes of the extraordinary meeting of the shareholders of March 17, 2000

The shareholders decide to nominate Mr R. Kremer as director of the company as from March 17, 2000, replacing P. Kaiser resigning as from the same day. No remuneration is paid for R. Kremer's mandate; its mandate will expire at the date of the general ordinary meeting of 2005.

True copy
P. Huisman

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19161/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.560.

Extract of the minutes of the extraordinary meeting of the shareholders of March 17, 2000

The shareholders decide to nominate Mr R. Kremer as director of the company as from March 17, 2000, replacing P. Kaiser resigning as from the same day. No remuneration is paid for R. Kremer's mandate; its mandate will expire at the date of the general ordinary meeting of 2005.

True copy
P. Huisman

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19162/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.736.

Extract of the minutes of the extraordinary meeting of the shareholders of March 17, 2000

The shareholders decide to nominate Mr R. Kremer as director of the company as from March 17, 2000, replacing P. Kaiser resigning as from the same day. No remuneration is paid for R. Kremer's mandate; its mandate will expire at the date of the general ordinary meeting of 2005.

True copy
E.J. van den Bergh

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19163/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL FINANCE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 72.737.

Extract of the minutes of the extraordinary meeting of the shareholders of March 17, 2000

The shareholders decide to nominate Mr R. Kremer as director of the company as from March 17, 2000, replacing P. Kaiser resigning as from the same day. No remuneration is paid for R. Kremer's mandate; its mandate will expire at the date of the general ordinary meeting of 2005.

True copy
E.J. van den Bergh

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19164/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

MONALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.986.

Les bilans aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(19225/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

EUROTURK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.132.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(19159/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FAIRGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.026.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19165/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FAIRGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.026.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19166/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FIIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.653.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Signature.

(19167/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINANCIERE DILMUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 74.481.

—
L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois FINANCIERE DILMUN S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 février 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Maître Jean Schaffner, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Jean-Luc Fisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 718.400,- par l'émission de 7.184 actions nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de EUR 100,-, souscrites et libérées intégralement par la société de droit de l'Etat du Bahreïn, BAHREIN INTERNATIONAL BANK (E.C.) et renonciation par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. à son droit préférentiel de souscription;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Emission et détermination des conditions d'émission et modalités d'exercice de 13.339 bons de souscription d'actions («BSA»), chaque bon ayant une valeur de EUR 20,- et pouvoir conféré au conseil d'administration pour faire constater authentiquement l'augmentation corrélative du capital et du nombre d'actions nouvelles créées en représentation de cette dernière ainsi que les modifications aux statuts qui en résultent;

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent dix-huit mille quatre cents euros (EUR 718.400,-) pour le porter de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à sept cent soixante-huit mille quatre cents euros (EUR 768.400,-) par l'émission de sept mille cent quatre-vingt-quatre (7.184) actions nouvelles, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'assemblée générale accepte la souscription des actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire actuel BAHREIN INTERNATIONAL BANK (E.C.), établie à Manama, Etat de Bahreïn, représenté par Monsieur Benjamin Bach, director, c/o DILMUN INVESTMENTS LIMITED, 93, Park Lane, Londres W1Y 3TA, Royaume-Uni. L'assemblée générale constate la renonciation par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. à son droit préférentiel de souscription.

BAHREIN INTERNATIONAL BANK (E.C.), préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 mars 2000.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Toutes les actions nouvellement émises ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que, outre le capital social initial, la somme de sept cent dix-huit mille quatre cents euros (EUR 718.400,-) se trouve à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à sept cent soixante-huit mille quatre cents euros (EUR 768.400,-) consistant en sept mille six cent quatre-vingt-quatre (7.684) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Troisième résolution

La renonciation de tous les actionnaires actuels de la Société à leur droit préférentiel de souscription ayant été constatée, l'assemblée générale décide d'émettre des bons de souscription d'actions («BSA») aux caractéristiques suivantes:

1. Conditions d'attribution

La Société émet par la présente treize mille trois cent trente-neuf (13.339) BSA qui sont intégralement souscrits et payés par Monsieur Patrick Manteau pour la somme de vingt euros (EUR 20,-) par BSA, soit un total de deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 266.780,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant.

2. Date d'attribution

Les BSA seront attribués immédiatement à l'issue de la présente assemblée.

3. Forme des bons

Les BSA sont créés exclusivement sous la forme nominative. Leur propriété résulte de leur inscription dans le registre des BSA tenu au siège social de la Société au nom du ou des titulaires.

4. Transfert des bons

La cession ou la transmission des BSA sera soumise à toutes les dispositions statutaires. Elle sera réalisée à l'égard de la Société et des tiers par inscription du transfert au registre des BSA tenu au siège social de la Société sur présentation par le cessionnaire de documents dûment justifiés.

Tout transfert de BSA entraînera de plein droit adhésion du bénéficiaire à toutes les conditions de l'émission et cession de tous droits et actions attachés à chaque BSA.

5. Proportion et prix de souscription

Chaque BSA permet de souscrire à une (1) action de la Société d'un montant nominal de cent euros (EUR 100,-) moyennant le versement d'un prix égal à cent euros (EUR 100,-) par action, à libérer intégralement dès la souscription des actions par un versement en espèces, représentant, s'ils sont exercés en totalité, un apport global à la Société d'un million trois cent trente-trois mille neuf cents euros (EUR 1.333.900,-).

6. Dépôt des demandes de souscription

Les demandes de souscription des actions par exercice des BSA seront reçues au siège de la société, le titulaire des bons devant procéder au versement du prix de souscription accompagné du bulletin de souscription.

Pour exercer leurs droits, les titulaires des BSA devront en faire la demande au siège de la Société, à l'attention du conseil d'administration.

7. Condition d'exercice

Les titulaires de BSA ne pourront souscrire des actions par exercice des BSA qu'après un délai de six mois à compter de la date à laquelle la Société ne détiendra, directement ou indirectement, plus aucune participation dans une quelconque société de droit français.

8. Période d'exercice

Sous réserve de la condition exposée au point 7 ci-avant, les titulaires de BSA pourront demander de souscrire des actions à émettre, à tout moment, à compter de leur attribution pendant une durée de dix (10) ans.

A défaut d'exercice à cette date, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

En cas d'augmentation de capital comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires, ainsi qu'en cas de fusion ou de scission de la société ayant pour effet la création d'actions nouvelles, le conseil d'administration de la société pourra suspendre l'exercice des BSA pour un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois.

Un avis sera alors adressé par lettre recommandée avec avis de réception aux titulaires des BSA, à l'adresse figurant au registre des BSA, 15 jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de la suspension, pour informer les titulaires de BSA de la date à laquelle les opérations de souscription seront suspendues et de la date à laquelle elles seront reprises.

9. Jouissance des actions souscrites par exercice des bons de souscription

Les actions souscrites par l'exercice des BSA porteront jouissance du début de l'exercice social au cours duquel les actions auront été souscrites.

Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

10. Règlement des fractions d'actions

L'exercice des BSA ne pourra donner lieu qu'à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Toutefois, lorsque le titulaire de BSA exerçant ses BSA aura droit à un nombre d'actions comportant une fraction formant rompu, ce titulaire pourra demander:

(i) soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur et, dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale au prix d'exercice de la fraction formant rompu;

(ii) soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à condition de verser à la Société une somme égale au prix d'exercice de la fraction supplémentaire ainsi demandée.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution de la présente résolution et notamment pour faire constater authentiquement l'exercice des options conférées par les BSA, l'augmentation corrélative du capital et du nombre d'actions nouvelles créées en représentation de cette dernière ainsi que les modifications aux statuts qui en résultent.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital décidée à la première résolution est estimée à vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-quatre (28.980.184,-) francs luxembourgeois et l'émission de BSA décidée à la troisième résolution est estimée à dix millions sept cent soixante et un mille huit cent soixante-dix-neuf (10.761.879,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schaffner, J.-L. Fisch, G. Origer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 123S, fol. 46, case 1. – Reçu 397.421 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19171/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINANCIERE DILMUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 74.481.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 299 du 20 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19172/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 57.662.

L'an deux mille, le neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINCAP S.A., R.C. B Numéro 57.662, ayant son siège social à Luxembourg constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 182 du 11 avril 1997.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 239 du 7 avril 1999.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, secrétaire, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annick Belche, secrétaire, demeurant à Heinsch (Belgique).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune constituant l'intégralité du capital social de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer ledit capital social provisoirement à 1.239.467,62 euros, divisé en 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 10.532,38 euros pour le porter à 1.250.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération par incorporation partielle de bénéfices reportés.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- euros.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5. Ajout de quatre alinéas supplémentaires dans l'article 6 des statuts qui auront la teneur suivante:

«De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires non convertibles sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social. L'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de toutes propriétés immobilières, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, ne pourra être effectuée par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.»

6. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

7. Suppression des deux catégories d'administrateurs A et B et modification afférente de l'article 7 des statuts.

8. Démission d'un administrateur de la Société et décharge à lui donner.

9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer ledit capital social provisoirement à 1.239.467,62 euros, divisé en 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 10.532,38 euros pour le porter de son montant provisoire de 1.239.467,62 à 1.250.000,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 10.532,38 euros a été intégralement libéré par incorporation partielle de bénéfices reportés.

La réalité de ces bénéfices reportés au 31 décembre 1999 a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 31 décembre 1999 ainsi que d'une attestation établie en date du 18 février 2000 par le commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Marco Ries, laquelle attestation restera annexée aux présent acte pour être enregistrée en même temps.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 25,- euros.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) euros (EUR), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

Cinquième résolution

A l'article 6 des statuts sont ajoutés quatre alinéas nouveaux ayant la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéas 8, 9, 10 et 11:** De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires non convertibles sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social. L'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de toutes propriétés immobilières, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, ne pourra être effectuée par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.»

Sixième résolution

Les deux catégories d'administrateurs A et B sont supprimées et en conséquence l'article 7 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Septième résolution

La démission de Monsieur Fernand Heim de ses fonctions d'administrateur avec effet au 9 février 2000 est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A.-M. Charlier, A. Belche, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2000, vol. 123S, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19173/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 57.662.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 256 du 9 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19174/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

INTERNATIONAL OIL PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.630.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 15 mars 2000.

Luxembourg, le 20 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication

AGENT CONSULT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19197/638/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

INTERNATIONAL OIL PRODUCTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.630.

Messieurs Jean Calmes et Axel Thomas ainsi que Monsieur Marc Muller ont démissionné en leur qualité d'administrateur resp. commissaire aux comptes de la société susmentionnée avec effet au 15 mars 2000

AGEST CONSULT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2000, vol. 535, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19198/638/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINANCE FOR DANISH INDUSTRY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 62.564.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

(19170/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.597.

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINPARIA S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.597, constituée suivant acte reçu le 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 du 9 juillet 1999 et dont les statuts ont été modifiés le 12 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il appert de la liste de présence que les 8.094 (huit mille quatre-vingt-quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.807.800,- (un million huit cent sept mille huit cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 809.400,- (huit cent neuf mille quatre cents Euros) à EUR 2.617.200,- (deux millions six cent dix-sept mille deux cents Euros) par l'émission de 18.078 (dix-huit mille soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.807.800,- (un million huit cent sept mille huit cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 809.400,- (huit cent neuf mille quatre cents Euros) à EUR 2.617.200,- (deux millions six cent dix-sept mille deux cents Euros) par l'émission de 18.078 (dix-huit mille soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

Intervention, Souscription, Libération

Les souscripteurs, représentés par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant ont déclaré souscrire aux 18.078 (dix-huit mille soixante-dix-huit) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.807.800,- (un million huit cent sept mille huit cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.617.200,- (deux millions six cent dix-sept mille deux cents Euros), représenté par 26.172 (vingt-six mille cent soixante-douze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 123S, fol. 34, case 7. – Reçu 729.265 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2000.

J. Elvinger.

(19175/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.597.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19176/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FOODFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.946.

L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOODFIN S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 52.946, constituée suivant acte reçu le 22 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 38 du 20 janvier 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David de Marco, Directeur, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital souscrit d'un montant de ITL 14.500.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de ITL 15.000.000.000,- à ITL 500.000.000,-, par remboursement aux actionnaires et par annulation de 14.500 actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- chacune et ce avec effet au 31 mars 2000.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Transfert de la réserve légale à la réserve libre du montant de ITL 1.650.000.000,-.

4. Distribution du dividende de ITL 4.930.000.000,-.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de ITL 14.500.000.000,- (quatorze milliards cinq cents millions de liras italiennes), pour le ramener de son montant actuel de ITL 15.000.000.000,- (quinze milliards de liras italiennes) à ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par annulation de 14.500 (quatorze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.

L'assemblée décide que la présente réduction de capital prend effet au niveau comptable le 31 mars 2000.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

L'assemblée décide que le conseil d'administration est habilité à procéder au remboursement de la somme précitée aux actionnaires.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer de la réserve légale à la réserve libre une somme d'un montant de ITL 1.650.000.000,- (un milliard six cent cinquante millions de liras italiennes).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de distribuer aux actionnaires un dividende de ITL 4.930.000.000,- (quatre milliards neuf cent trente millions de liras italiennes).

Ce dividende sera mis en paiement en date du 10 avril 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, D. de Marco, A. Lam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 123S, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

J. Elvinger.

(19181/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FOODFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.946.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19182/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.511.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19194/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FLORELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.076.

Le bilan au 30 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 522, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(19180/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 74.452.

In the year two thousand, on the 29th day of February.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FITNESS BALANCE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Gerard Lecuit, prenamed, of February 2, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, in process of registration at the Luxembourg Trade and companies Registry (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended by a notarial deed of Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on 4th February, 2000 and by a notarial deed of the undersigned notary on 8th February, 2000, both deed have not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by M^e Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Miss Monique Putz, private employee, residing in Garnich, as Secretary of the meeting.

The meeting elects Mr Gerard Maîtrejean, private employee, residing in Udange (Belgium), as Scrutineer of the meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 4,846 (four thousand eight hundred and forty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 121,150.- (one hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty Euros) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented. at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the meeting, the members of the bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 121,150.- (one hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty Euros) represented by 4,846 (four thousand eight hundred and forty-six) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to EUR 221,150.- (two hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty Euros) and to issue 4,000 (four thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

2. Subscriptions and payments to the share capital increase specified under 1. above and payment of an issue premium in an aggregate amount of EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) to be allocated to the issue premium reserve of the Company;

3. Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Jean-François Bouchoms, prenamed, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

These facts exposed and recognised accurate by the meeting, and after deliberation, the meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 121,150.- (one hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty Euros), represented by 4,846 (four thousand eight hundred and forty-six) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to EUR 221,150.- (two hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty Euros) and to issue 4,000 (four thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

The shareholders of the Company resolve to accept and to have the following subscriptions and payments to the share capital increase recorded as follows:

- 3,961 (three thousand nine hundred and sixty-one) shares are subscribed and paid by COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

hereby represented by M^e Jean-François Bouchoms, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Hamilton, on 24th February, 2000;

- 27 (twenty-seven) shares are subscribed and paid by COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

hereby represented by M^e Jean-François Bouchoms, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Hamilton, on 24th February, 2000;

- 12 (twelve) shares are subscribed and paid by COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

hereby represented by M^e Jean-François Bouchoms, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamilton, on 24th February, 2000.

All the shares have been fully paid-up by (i) contribution in cash of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) and (ii) by payment of an issue premium in an aggregate amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) to be allocated to the issue premium reserve of the Company, in the following proportion:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prenamed, (i) pays EUR 99,025.- (ninety-nine thousand and twenty-five Euros) to the share capital account of the Company and (ii) pays an issue premium in an amount of EUR 495,150.64.- (four hundred and ninety-five thousand one hundred and fifty Euros and sixty-four Cents);
- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., prenamed, (i) pays EUR 675 (six hundred and seventy-five Euros) to the share capital account of the Company and (ii) pays an issue premium in an amount of EUR 3,404.87.- (three thousand four hundred and four Euros and eighty-seven Cents);
- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., prenamed, (i) pays EUR 300.- (three hundred Euros) to the share capital account of the Company and (ii) pays an issue premium in an amount of EUR 1,444.49 (one thousand four hundred and forty-four Euros and forty-nine Cents).

After the increase of the share capital of the Company, the shareholding will be as follows:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P. 8,760 shares
- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P. 60 shares
- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P. 26 shares

Third resolution

As a consequence of the first resolution, Article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 221,150.- (two hundred twenty-one thousand one hundred and fifty Euros) represented by 8,846 (eight thousand eight hundred and forty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each».

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to insert the above changes and authorises and empowers M^e Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg, for the purpose of amending the share register of the Company, in the name of the Company and its Board of Managers, in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of 600,000.- EUR is valued at 24,203,940.- LUF.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately LUF 370,000.- (EUR 9,172.06).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le 29 février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de FITNESS BALANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, préqualifié, le 2 février 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en cours d'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 février 2000 et par un acte du notaire soussigné en date du 8 février 2000, lesquels n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

La séance est présidée par M^e Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Putz, employée privée demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, employé privé, demeurant à Udange (Belgique), (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que les 4.846 (quatre mille huit cent quarante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société de EUR 121.150,- (cent vingt et un mille cent cinquante Euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous, sans convocation préalable, les associés représentés à cette assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 100.000,- (cent mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 121.150,- (cent vingt et un mille cent cinquante Euros), représenté par 4.846 (quatre mille huit cent quarante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à EUR 221.150,- (deux cent vingt et un mille cent cinquante Euros) par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous 1. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) qui sera affecté à un compte prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y intégrer les résolutions ci-dessus.

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, pour procéder, au nom de la Société et de son Conseil d'Administration, à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 100.000,- (cent mille Euros) afin de porter de son montant actuel de EUR 121.150,- (cent vingt et un mille cent cinquante Euros) représenté par 4.846 (quatre mille huit cent quarante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à EUR 221.150,- (deux cent vingt et un mille cent cinquante Euros) par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident d'accepter que les souscriptions et les paiements relatifs à l'augmentation de capital soient actées comme suit:

- 3.961 (trois mille neuf cent soixante et une) parts sociales ont été souscrites et payées par COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, avec siège social au 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représenté par M^e Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 24 février 2000;

- 27 (vingt-sept) parts sociales ont été souscrites et payées par COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., un limited partnership, organisé selon les lois des Bermudes, avec siège social au 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représenté par M^e Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 24 février 2000;

- 12 (douze) parts sociales ont été souscrites et payées par COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., un limited partnership organisé selon les lois du Delaware, avec siège social au 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représenté par M^e Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 24 février 2000.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par (i) un apport en espèces de EUR 100.000,- (cent mille Euros) et (ii) par le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) qui sera affecté à un compte prime d'émission de la Société dans les proportions suivantes:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., précité, (i) paie EUR 99.025,- (quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-cinq Euros) au compte capital social de la Société et (ii) paie une prime d'émission de EUR 495.150,64 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent cinquante Euros et soixante-quatre Cents);

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., précité, (i) paie EUR 675,- (six cent soixante-quinze Euros) au compte capital social de la Société et (ii) paie une prime d'émission de EUR 3.404,87 (trois mille quatre cent quatre Euros et quatre-vingt-sept Cents);

- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., précité, (i) paie EUR 300,- (trois cents Euros) au compte capital social de la Société et (ii) paie une prime d'émission de EUR 1.444,49 (mille quatre cent quarante-quatre Euros et quarante-neuf Cents).

Suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P. 8,760 parts sociales

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P. 60 parts sociales

- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P. 26 parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Capital.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 221.150,- (deux cent vingt et un mille cent cinquante Euros) représenté par 8.846 (huit mille huit cent quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y intégrer les résolutions reprises ci-dessus et d'autoriser et donner pouvoir à Jean-François Bouchoms, préqualifié, pour procéder, au nom de la Société et de son Conseil de Gérance, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de 600.000,- EUR est estimée à 24.203.940,- LUF.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ 370.000 francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, M. Putz, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2000, vol. 5CS, fol. 20, case 8. – Reçu 242.039 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2000.

G. Lecuit.

(19177/220/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 74.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2000.

G. Lecuit.

(19178/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

FLINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 38.742.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 mars 2000, que:

1. Sont acceptées les démissions de:

En tant qu'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

En tant que commissaire aux comptes:

- MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION, sise à Luxembourg.

2. Sont élus au poste d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- M. Herbert Grossman, administrateur de sociétés, 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg,
- M. Claude Schroeder, administrateur de sociétés, 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen,
- M. Dominique Fontaine, administrateur de sociétés, 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

Est élue au poste de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

3. Le siège social de la société est transféré

du: 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

au: 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19179/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

GIEFFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.403.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIEFFE S.A.
Signature

(19187/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

GALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.771.

L'an deux mille, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marina Lespagnard, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique), agissant en tant que mandataire de la société anonyme GALUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2000, laquelle a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs prévus à l'article 1^{er} (2) de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, ainsi qu'en vertu d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2000 y relative, qui restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société GALUX S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Remich, en date du 1^{er} août 1980.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 231 du 20 octobre 1980.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 223 du 6 mai 1997.

II. Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit entre-temps converti en Euros de quatre cent cinquante-huit mille six cent trois Euros et deux centimes (458.603,02), divisé en dix-huit mille cinq cents (18.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société, entre-temps converti en Euros, est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) Euros, représenté par cinquante mille (50.000) actions de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

L'article 3, alinéas 4 et 5 des statuts dispose:

«Le Conseil d'Administration est autorisé avec effet immédiat et pendant une période de cinq ans, calculée à partir de la publication du présent acte modificatif au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à réaliser l'augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois ou par tranches successives, de déterminer l'époque et l'importance des souscriptions des actions nouvelles, de fixer le prix d'émission avec ou sans prime d'émission des actions nouvelles, de déterminer les conditions de libération des actions nouvellement créées, plus particulièrement de recevoir à titre de libération des actions nouvellement créées tous apports autres qu'en numéraire, tels par exemple des valeurs mobilières, des créances tant sur ta société que sur des tiers dans les limites et dans la forme prévues par la loi et encore de réaliser l'augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé, telles que précisées ci-dessus par l'incorporation de bénéfices disponibles le tout dans le seul intérêt de la société. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer un ou plusieurs administrateurs pour recueillir les souscriptions et recevoir la libération des actions, dont la création et l'émission a été décidée par le Conseil d'administration en vue de la réalisation partielle ou totale du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, le Conseil d'Administration est autorisé, mais ceci dans le seul intérêt de la société, à limiter et même supprimer purement et simplement le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires, par rapport aux actions nouvellement créées dans le cadre du capital autorisé. Après chaque réalisation d'augmentation du capital souscrit, cette dernière sera constatée par acte notarié dans le délai légal à la requête du Conseil d'Administration.»

III. En exécution des résolutions précitées des 17 et 27 mars les administrateurs de la Société ont:

a) constaté le paiement en espèces de la somme de 3.896,98 Euros par tous les actionnaires au prorata de leur participation pour augmenter le capital social de son montant actuel de 458.603,02 Euros à 462.500,- Euros sans émission d'actions nouvelles;

b) obtenu et accepté la souscription de 8.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- Euros chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel ces actions nouvelles ont été totalement souscrites et entièrement libérées en espèces par l'actionnaire majoritaire.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que les montants de 3.896,98 Euros et de 212.500,- Euros sont désormais à la libre disposition de la Société.

IV. Suite aux augmentations de capital qui précèdent, les alinéas 1^{er} et 4, première phrase de l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à six cent soixante quinze mille (675.000,-) Euros (EUR) représenté par vingt-sept mille (27.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.»

«**Art. 3. Alinéa 4. Première phrase.** Le capital autorisé de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) Euros (EUR) représenté par cinquante mille (50.000,-) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros (EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lespagnard, A. Schwachtgen.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à huit millions sept cent vingt-neuf mille quatre cent trente-trois (8.729.433,-) francs luxembourgeois.

Signé: A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 123S, fol. 49, case 11. – Reçu 87.294 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19184/230/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

GALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.771.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 328 du 27 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19185/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

GREENBACK, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 45.593.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

Signature.

(19192/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.938.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

(19196/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

KANMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.892.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Signature.

(19204/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

G8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.519.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2000

M. Michael Culhane, M. Raymond de Vries et M. Martin A. Passetta Jr. ont donné leur démission comme gérant de la société G8, S.à r.l., avec effet au 21 janvier 2000.

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée G8, S.à r.l., réunie au siège social le 13 mars 2000, a nommé aux fonctions de gérant:

- M. Peter C. Smit;
- M. Rudolf A.C. Jansen;
- M. Charles A. Smith;
- M. Bradley A. Tribulato;
- M. Howard W. Meister II;
- M. J.E. Corette III.

A l'issue de cette assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2000, les gérants sont:

- MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg;
- M. John A. Severson, spécialiste de télécommunications, demeurant à Costa Mesa (Californie), Etats-Unis;
- M. John Janes, spécialiste de télécommunications, demeurant à Costa Mesa (Californie), Etats-Unis;
- M. Henderikus Bijl, entrepreneur, demeurant à Bergen-NH, Pays-Bas;
- M. Barend Willem Schaap, réviseur, demeurant à Almere, Pays-Bas;
- M. Willem Jacob den Hartog, management consultant, demeurant à Zürich, Suisse;
- M. Peter C. Smit, entrepreneur, demeurant à Florapark 7, 2012 HK Haarlem, Pays-Bas;
- M. Rudolf A.C. Jansen, management consultant, demeurant à Florapark 7, 2012 HK Haarlem, Pays-Bas;
- M. Charles A. Smith, telecommunications specialist, demeurant à 13540 Discovery Drive, Omaha, NE 68137, Etats-Unis;

Unis;

- M. Bradley A. Tribulato, money management advisor, demeurant au 121, S Royal Ascot Drive, Las Vegas, NV 89144-4308, Etats-Unis;

- M. Howard W. Meister II, telecommunications specialist, demeurant à 13540 Discovery Drive, Omaha, NE 68137, Etats-Unis;

- M. J.E. Corette III, avocat, demeurant à 1200 19th Street NW Suite 700, Washington DC 20036, Etats-Unis.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19183/003/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

**GRAND GARAGE SCHOLER, SUCC. CHARLES STEINMETZ ET FILS,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 8.300.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour GRAND GARAGE SCHOLER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(19190/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

**GRAND GARAGE SCHOLER, SUCC. CHARLES STEINMETZ ET FILS,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 8.300.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour GRAND GARAGE SCHOLER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(19191/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

INVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11 rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.015.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mars 1994

- les démissions de Monsieur François-Marc Lanners en tant qu'Administrateur et Monsieur Marc Mommaerts en tant que Commissaire aux Comptes sont acceptées.
- est nommé nouvel Administrateur Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer et FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1995.

Certifié sincère et conforme
INVECOM S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19200/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year two thousand, on the fifteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by a deed enacted on March 6th, 2000, to be soon inscribed at trade register Luxembourg section B.

The meeting is presided by Mr Pascal Roumiguie, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100,- (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To convert the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100 .-(one hundred Euros) each into 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

2. - To increase the corporate capital by an amount of EUR 19,375.- (nineteen thousand three hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand Euros) to EUR 31,875.- (thirty-one thousand eight hundred and seventy-five Euros) by the issue of 775 (seven hundred and seventy-five) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by contribution in cash.

3.- To state the subscription by the sole shareholder.

4. - To amend article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to convert the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred Euros) each into 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five) each.

The Board of Manager is authorised to carry out the exchange of shares.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 19,375.- (nineteen thousand three hundred and seventy-five Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand Euros) to EUR 31,875.- (thirty-one thousand eight hundred and seventy-five Euros) by the issue of 775 (seven hundred and seventy-five) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the 775 (seven hundred and seventy-five) new shares the current sole shareholder, the Luxembourg company JAKOBSBERG CENTRUM HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Intervention, Subscription, Payment

The prenamed subscriber, having declared to subscribe to the 775 (seven hundred and seventy-five) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 19,375.- (nineteen thousand three hundred and seventy-five Euros) as it was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 31,875 (thirty-one thousand eight hundred and seventy-five Euros), represented by 1,275 (one thousand two hundred and seventy-five) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty-five thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 6 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal Roumiguie, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Convertir les 125 (cent vingt-cinq) parts de EUR 100,- (cent Euros) chacune en 1.000 (mille) parts de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2. - Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 19.375,- (dix-neuf mille trois cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 31.875,- (trente et un mille huit cent soixante-quinze Euros) par l'émission de 775 (sept cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, par apport en numéraire.

3.- Constater la souscription par l'associé unique.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de convertir les 125 (cent vingt-cinq) parts de EUR 100,- (cent Euros) chacune en 500 (cinq cents) parts de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 19.375,- (dix-neuf mille trois cent soixante-quinze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 31.875,- (trente et un mille huit cent soixante-quinze Euros) par l'émission de 775 (sept cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 775 (sept cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles par l'associé unique, la société à responsabilité limitée luxembourgeoise JAKOBSBERG CENTRUM HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Intervention, Souscription, Libération

Le souscripteur prédésigné a déclaré souscrire aux 775 (sept cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 19.375,- (dix-neuf mille trois cent soixante-quinze Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 31.875,- (trente et un mille huit cent soixante-quinze Euros), divisé en 1.275 (mille deux cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Roumiguie, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2000, vol. 123S, fol. 31, case 1. – Reçu 7.816 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

J. Elvinger.

(19201/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(19202/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

E.R.I., L'EUROPEENNE DE REALISATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 janvier 1999

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 1999, enregistré le 7 février 2000 à Clervaux, vol. 208, fol. 9, case 3, il ressort ce qui suit:

L'assemblée décide, à l'unanimité:

- d'accepter la démission datée du 12 janvier 1999 de Monsieur Michel Louterbach, demeurant à F-57855 Saint-Privat-La-Montagne, 8, rue Robert Schuman, comme administrateur; elle lui donne décharge pour son mandat;

- la nomination de Monsieur Jean Kempnich, prénommé, comme administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille deux.

Weiswampach, le 29 mars 2000.

Pour E.R.I. S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(19212/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

RP INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.779.

Le siège de la société se trouve dès à présent à:

L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

Pour la société

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

F. Thill

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19245/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LES PLEIADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.276.

Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PLEIADES S.A.
Signatures

(19211/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.195.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2000

- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
- Monsieur Marco Caldana, administrateur de société, demeurant à Milan est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.
Luxembourg, le 7 mars 2000.

Certifié sincère et conforme
Pour J.D. FARRODS GROUP
(LUXEMBOURG) S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19203/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

KÖNIGSBURG INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 71.861.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 octobre 1999

Conformément à l'article 9 des statuts, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Gilles Chavanac, ingénieur-conseil, demeurant à F-Sèvres, administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19205/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LA FIDUCIAIRE MAGELLAN LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 65.290.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 3 avril 2000, ainsi que du conseil d'administration de la même date que:

M. Alain Strivay, domicilié 14, Square de Bertansart à Gerpinnes, Belgique, est nommé administrateur-délégué, avec les pouvoirs pour engager seul la société aux termes de l'article 9 des statuts de cette société conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 1999.

Monsieur Jean Claude Van Houten conserve les pouvoirs d'administrateur tels que définis dans les statuts de la société.

M. Jean Marie Fourquin a présenté sa démission d'administrateur par courrier du 2 mars 2000. Celle-ci est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Pour la société
A. Strivay

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19206/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.957.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19207/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.957.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(19208/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LUEUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.032.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johans, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

LUEUR S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19213/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LUXDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 58.185.

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de LUXDI S.A., R.C. B n° 58.185, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 6 mai 1997.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Philippe Chantereau, conseiller économique, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Matschke, administrateur de sociétés, demeurant à Nilvange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'import, l'export, le commerce d'articles de ménage, quincaillerie, petit mobilier et tous autres articles de bazar non alimentaire, ainsi que de véhicules automoteurs, de pièces détachées et d'accessoires.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** La Société a pour objet l'import, l'export, le commerce d'articles de ménage, quincaillerie, petit mobilier et tous autres articles de bazar non alimentaire, ainsi que de véhicules automoteurs, de pièces détachées et d'accessoires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: P. Chantereau, R. Thill, F. Matschke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19214/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LUXDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 58.185.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 289 du 17 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19215/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LUX LEASING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 16.096.

Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 30. März 2000 geht hervor, dass:

- Die ordentliche Generalversammlung zur Annahme des Jahresabschlusses 1999 in den Monat Dezember 2000 verlegt wurde.

- Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, welches durch die ordentliche Generalversammlung vom 29. Dezember 1999 an die TREUVERKEHR LUXEMBOURG vergeben wurde, an den Rechtsnachfolger der TREUVERKEHR, die KPMG LUXEMBOURG weitergeleitet wurde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19218/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1445 Strassen, 1A - 1B, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 73.859.

Extract of the Minutes of the extraordinary meeting of the shareholders of March 17, 2000

The shareholders decide to nominate Messrs R. Kremer, E.J. van den Bergh and C.W. LeVan as directors of the company as from March 17, 2000, replacing Messrs T.G.B.M. Beijer, M.A.E. Baron van Hövell tot Westerflieer en Wezeveld and E.J. Overmaat resigning as from the same day. For the mandate of Messrs T.G.B.M. Beijer, M.A.E. Baron van Hövell tot Westerflieer en Wezeveld and E.J. Overmaat no remuneration is paid; their mandate will expire at the date of the General Ordinary Meeting of 2005.

True copy

E.J. van den Bergh

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19223/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2000.

L. Treff
Administrateur-délégué

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., tenue à son siège social à Bridel, en date du 22 octobre 1999, que:

1. L'assemblée générale approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et décide de reporter le résultat de l'exercice à nouveau.
2. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice en revue.

Signature Signature Signature
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19209/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.166.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LËTZEBUERGER WUNNHAUS S.A., tenue à son siège social à Bridel, en date du 3 mars 2000, que:

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission de sa qualité d'administrateur de Monsieur Georges Nesser, employé privé, demeurant à Remich.

Deuxième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire pour sa gestion.

Troisième résolution

Conformément à l'article 6 des statuts, la gestion journalière de la société est confiée à Monsieur Léon Treff, administrateur-délégué, qui pourra engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, notamment en ce qui concerne les relations avec les banques.

Signature Signature Signature
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19210/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

M. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 67.814.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2000.

Signature.

(19219/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

MKN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.895.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2000.

Signature.

(19221/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

MARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.557.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2000 tenue au siège de la société
Monsieur Jean-Pierre Lebrun peut engager seul la société MARAN INTERNATIONAL S.A.
Pour mention aux fins de la publication.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19220/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

M + M SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 49.614.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 5, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Signature.

(19222/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

MOBIL LUXEMBOURG FAR EAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1445 Strassen, 1A - 1B, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 73.860.

Extract of the Minutes of the extraordinary meeting of the shareholders of March 17, 2000

The shareholders decide to nominate Messrs R. Kremer, E.J. van den Bergh and C.W. LeVan as directors of the
company as from March 17, 2000, replacing Messrs T.G.B.M. Beijer, M.A.E. Baron van Hövell tot Westerfliet en
Wezeveld and E.J. Overmaat resigning as from the same day. For the mandate of Messrs T.G.B.M. Beijer, M.A.E. Baron
van Hövell tot Westerfliet en Wezeveld and E.J. Overmaat no remuneration is paid; their mandate will expire at the date
of the General Ordinary Meeting of 2005.

True copy

E.J. van den Bergh

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19224/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LUX-FERMETURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 55.811.

L'an deux mille, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et ayant son siège social à
Luxembourg, sous la dénomination de LUX-FERMETURES S.A., R.C. B n° 55.811, constituée suivant acte reçu par le
notaire instrumentant, en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro
545 du 24 octobre 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 septembre 1998,
publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 875 du 4 décembre 1998.

La séance est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Philippe Chantreau, conseiller écono-
mique, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Matschke, administrateur de sociétés, demeurant à Nilvange
(France).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille trois cent
cinquante actions ordinaires de classe A et les cinq mille quatre cents actions privilégiées de classe B sans désignation de
valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de six millions sept cent cinquante mille francs, sont dûment
représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que
décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de
se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au
présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à Zone Industrielle Zare Ouest, L-4380 Ehlerange.
2. Modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 9 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré à Zone Industrielle Zare Ouest, L-4380 Ehlerange.

En conséquence, le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et l'article 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{ème} Alinéa.** Le siège social est établi à Ehlerange.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-huit du mois de mai de chaque année à dix heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Ehlerange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, R. Thill, F. Matschke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19216/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

LUX-FERMETURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 55.811.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 290 du 17 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19217/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

NEUVIEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.920.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 1999

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Le rapport de Gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée au Gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 1998.

En vertu de l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale vote, à l'unanimité, la continuation de l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19227/734/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

PRINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 58.624.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(19240/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

OATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 56.876.

L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de OATFIELD S.A., R.C. B N° 56.876, avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de LES COUTURIERS DE LA NATURE S.A. suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 3 février 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 28 décembre 1998.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Modification de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet:

- la tenue de livres comptables, la gestion administrative, juridique, financière et commerciale, spécialement en matière immobilière, à l'exclusion de toute activité en relation avec la profession d'avocat ou de celle de réviseur d'entreprises;

- l'activité civile d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (conception de produits et de projets, études de marché, de rentabilité) ainsi que

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2. - Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de LUF en Euro au cours de 1.- Euro pour 40,3399 LUF pour fixer ledit capital social provisoirement à 30.986,69 Euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

3. - Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 Euros pour le porter à 31.000,- Euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

4. - Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- Euros avec diminution correspondante du nombre d'actions.

5. - Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

6. - Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 4, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** La Société a pour objet:

- la tenue de livres comptables, la gestion administrative, juridique, financière et commerciale, spécialement en matière immobilière, à l'exclusion de toute activité en relation avec la profession d'avocat ou de celle de réviseur d'entreprises;

- l'activité civile d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (conception de produits et de projets, études de marché, de rentabilité) ainsi que

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en Euros au cours de 1.- Euro pour 40,3399 LUF pour fixer ledit capital social provisoirement à 30.986,69 Euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 13,31 Euros pour le porter de son montant provisoire de 30.986,69 Euros à 31.000,- Euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 13,31 Euros a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 25,- Euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 1.250 à 1.240 actions d'une valeur nominale de 25,- Euros chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 1.240 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros (EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 123S, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(19232/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

OATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 56.876.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 298 du 20 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

A. Schwachtgen.

(19233/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.

OPTIMA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 3 avril 2000, ainsi que du conseil d'administration de la même date que:

Monsieur Jean Marc Thys, administrateur-délégué, peut seul engager valablement la société.

Monsieur Jean Marie Fourquin et Monsieur Jean Claude van Houten ne sont plus administrateurs à dater de ce jour.

L'assemblée générale leur donne séparément pleine décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

M. Alain Strivay, Square de Bertransart, 14 à Gerpinnes en Belgique, et

M. Marc Gilson, 56, rue Principale à Sandweiler au Grand-Duché de Luxembourg,

sont nommés administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

J. M. Thys

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2000, vol. 535, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19234/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2000.